

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
du 24 avril 2018

PRESENTS : S. BAYET, G. BLAFFART, I. CAMMARATA, E. DEJARDIN, C. DELTOUR, C. DUNGELHOEFF, S. DUQUESNE, F. GERARD, I. LINKENS, S. MEUNIER, F. PITZ, J. ROOS, H. STIÉVENART, Ch. VRANCKEN

EXCUSÉS, ABSENTS : F. BOUCHAT, F. BLEROT, C. BELLET, Th. GERARD, M. LEGROS, R. LEJEUNE, S. LOTTIN, Y. PETIT, H. STIÉVANART, V. TOMASSETI

1) Suivi du PV précédent

Indexation frais de fonctionnement : IL transmet son évaluation sur base des éléments dont elle dispose (agrément en 2015). Sur cette base, cela représente

Si on y ajoute l'estimation de la prise en charge des obligations de droit social – <?!?> -, on reste toujours dans l'enveloppe budgétaire non-consommée.

La CAF demande à I. Linkens d'interroger tous les services pour qu'ils confirment leur siège et leurs FF.

ANM PFA : l'estimation de Mr Hindryckx est correcte d'après l'évaluation d'IL

Indexation 1ère avance : l'interpellation a été faite à l'AVIQ car le décret le prévoit. Une rencontre étant prévue avec l'AVIQ le 3/5, un retour est attendu.

2) Réforme du financement

G. Blaffart rappelle où on en était à la dernière CAF : arrêt des négociations sur une réforme du financement. Juste après, I. Demaret a dit qu'elle avait des nouvelles propositions et a demandé une réunion pendant les vacances de pâques.

Notre proposition alternative - augmentation des FF – est refusée : le politique ne veut pas donner de l'argent sans contre-partie à savoir la révision du décret.

La seule chose qui a été entendue est que les médecins peuvent rester dans un modèle de salarié et donc financé, soit à 75%, soit à 75% dans une grille barémique revalorisée.

Elle a informé qu'il y aurait une augmentation budgétaire automatique de 0,4% structurellement. Sur nos simulations, cela doit suffire pour garantir la 4ème enveloppe à tous les services. Mais on lui a rappelé que les simulations ne sont qu'à 10 ans et que sur l'échantillon.

On a insisté sur le fait que la réforme va fragiliser la situation sur les frais RH qui ne sont pas problématiques en dehors des obligations de droit social. Par ailleurs nous avons appris qu'on ne pourrait pas utiliser tout le surplus de l'enveloppe RH pour couvrir la perte sur les FF. Une limite serait fixée.

Néanmoins, la forfaitarisation est importante pour le Cabinet :

- parce qu'il y a un souhait de simplification,
- parce qu'avec un calcul en charge réelle des travailleurs comme actuellement, l'AVIQ est attaquant.

Lors de son dernier CA, il a été décidé de rédiger un courrier à la Ministre à lui envoyer après la dernière rencontre programmée avec I. Demaret pour expliquer que nous ne poursuivons pas les discussions.

Il y a de nombreux échanges en CAF suite à cet état des lieux : il y a une demande généralisée d'accélérer et durcir les choses.

Après discussion, la CAF se positionne de la manière suivante :

- PHASE 1 : demande
 - que le courrier adressé au Ministre parte au plus vite et avant la rencontre prévue le 7/5 avec I Demaret
 - qu'une demande de rencontre soit adressée à un supérieur d'I Demaret au plus vite
 - qu'un groupe de 4 personnes rencontre les syndicats pour les informer de l'état d'avancement des réformes et des risques identifiés pour les travailleurs. Notre objectif est de les éclairer et qu'ils mettent alors en place leurs propres actions
- PHASE 2 :
 - envisager un courrier à tous les parlementaires (les services et PO qui ont des contacts privilégiés rencontrent de visu ceux qu'ils connaissent). Cette action ne doit se faire que dans un second temps, après avoir permis à La Ministre de nous répondre et rencontrer. Mais la CAF demande qu'il y ait une deadline qui ne soit pas trop éloignée. Le CA devra choisir une deadline qui soit compatible avec le temps nécessaire pour activer les parlementaires bien à temps avant l'été

I. Linkens informera B. Van Tichelen de la position de la CAF.

3) Informatisation des services et GDPR

Il est rappelé que l'AVIQ avait conseillé que chaque service envoie une demande de subvention facultative-type sur base de l'estimation budgétaire faite par la CAF.

Cette hypothèse a été abordée avec I. Demaret qui préfère une demande globale. Le budget lui semble réaliste.

La CAF s'interroge néanmoins sur l'opportunité de cette demande alors que l'on stoppe la négociation sur la réforme du financement. La CAF propose de reporter cette demande à septembre. **I. Linkens la transmettra au CA.**

La prochaine CAF est fixée au 29/05 de 10H30 à **13h30** à Saint-Martin à Dave.